

**Avis n° 6/2020**

**ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D’ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL**

**ET**

**ACTE DE GENÈVE DE L’ARRANGEMENT DE LISBONNE SUR LES APPELLATIONS D’ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

**Publication d’une seule série de formulaires communs aux enregistrements internationaux effectués en vertu de l’Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international du 31 octobre 1958 (révisé à Stockholm en 1967 et modifié en 1979) ou de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques du 20 mai 2015**

À la suite de l’entrée en vigueur de l’*Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques* et de l’adoption du *règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Lisbonne et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne*[[1]](#footnote-2) le 26 février 2020, une nouvelle série de formulaires concernant les procédures prévues par l’Arrangement de Lisbonne et l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne a été établie par le Bureau international.

2. Ces nouveaux formulaires remplacent les précédents dont l’application est suspendue car ils ne concernaient que les procédures prévues par l’Arrangement de Lisbonne, à savoir les formulaires AO/1 (Demande d’enregistrement international), AO/4a) (Déclaration de refus de protection), AO/5a) (Retrait d’une déclaration de refus de protection), AO/8a) (Notification d’invalidation) et AO/9a) (Avis d’octroi d’un délai pour mettre fin à l’utilisation d’une appellation d’origine).

3. La liste des nouveaux formulaires figure ci-dessous :

Formulaire 1 Demande d’enregistrement international

Formulaire 2 Déclaration de refus de protection

Formulaire 3 Retrait d’une déclaration de refus de protection

Formulaire 4 Déclaration d’octroi de la protection

Formulaire 5 Octroi d’une période de transition aux tiers

Formulaire 6 Notification d’invalidation

Formulaire 7 Renonciation à la protection

Formulaire 8 Retrait de la renonciation à la protection

4. Les parties contractantes de l’Arrangement de Lisbonne et de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sont invitées par le présent avis à utiliser les formulaires susmentionnés pour tous les enregistrements effectués en vertu de l’un ou l’autre des instruments internationaux.

5. Les nouveaux formulaires sont disponibles sur le site Web du Système de Lisbonne à l’adresse : [*https://www.wipo.int/lisbon/fr/forms/*](https://www.wipo.int/lisbon/fr/forms/).

Le 25 mars 2020

1. Voir <https://wipolex.wipo.int/fr/treaties/textdetails/18596> [↑](#footnote-ref-2)